

Risques psychosociaux et Loi 27 : le rôle du gestionnaire

Description de la formation

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 27, la prévention des risques psychosociaux (RPS) est devenue une obligation incontournable pour les organisations. Mais sur le terrain, ce sont les gestionnaires qui font toute la différence dans sa mise en œuvre. Comment passer d'une approche de conformité à un réel levier de mobilisation et de bien-être au travail? Cette formation outille les gestionnaires pour agir concrètement. Vous y développerez une compréhension claire des RPS, vous apprendrez à détecter les signaux faibles avant qu'ils ne s'aggravent et à intervenir avec justesse dans votre gestion quotidienne. Ancrée dans des situations réelles, cette formation vous permettra de repartir avec des repères simples et applicables pour intégrer la prévention des RPS dans vos pratiques et favoriser un climat de travail sain, durable et performant.

Objectifs pédagogiques

1. Reconnaître les risques psychosociaux (RPS), leurs impacts et les obligations liées au cadre légal (Loi 27).
2. Repérer les facteurs organisationnels et les signaux faibles pouvant indiquer une situation à risque au sein d'une équipe.
3. Adopter une posture de gestion favorisant la prévention, par des pratiques de gestion et de communication adaptées.

Contenu

Les notions clés des RPS et les obligations légales

- Notions clés des risques psychosociaux
- Enjeux humains et organisationnels liés aux RPS
- Loi 27 : le cadre légal et les obligations de l'équipe de gestion

Repérer les facteurs organisationnels et les signaux faibles

- Le lien avec les RPS et les facteurs organisationnels
- Détecter les signaux faibles, tant individuels que collectifs
- Différence entre performance, surcharge et détresse

La posture du gestionnaire : levier central de prévention

- Le rôle du gestionnaire comme facteur de risque ou de protection dans les organisations
- La posture de gestion (écoute, cohérence, équité, etc.).

Intervenir de façon structurée et intégrer la prévention des RPS dans la gestion quotidienne

- Quand intervenir ou référer ?
- Les étapes à faire lorsqu'un RPS est soulevé (documentation, collaboration, cohérence avec les politiques interne)
- Intégrer les RPS dans les rencontres, suivis, changements organisationnels, etc.
- Les pistes de solution dans la prévention primaire, secondaire et tertiaire

Méthodologie

- Exposé
- Travail d'équipe
- Travail individuel
- Étude de cas

Clientèle visée

Gestionnaires

Risques psychosociaux et Loi 27 : le rôle du gestionnaire

Formateur(s)

Élaine Langlois

Ergonome et formatrice spécialisée en santé au travail. Élaine est également chargée de cours à l'Université de Sherbrooke. Titulaire d'une maîtrise en sciences de l'activité physique, profil ergonomie, elle adopte une approche humaine intégrant les dimensions physiques, organisationnelles et psychosociales du travail. Depuis l'adoption du projet de loi 59 en 2021, elle accompagne plusieurs organisations dans la mise en place de démarches de prévention des risques psychosociaux (RPS). Son expérience en milieu industriel lui permet de faire des liens concrets entre ergonomie et RPS afin de proposer des interventions adaptées, durables et ancrées dans la réalité du travail.

Durée

1 jour(s) pour un total de 7 heure(s).

Coût par participant en formation publique

607 \$

Prochaines dates en formation publique

23 novembre 2026 (Montréal)

30 mars 2027 (Montréal)

La bonne formation au bon moment. ÉTS FORMATION est le leader universitaire en formation continue avec plus de 8000 participants et participantes formés annuellement et une offre de plus de 300 différentes formations. Nos formations sont pratiques et pragmatiques et affichent un taux de satisfaction supérieur à 90 %. Consultez notre programmation complète au <http://www.etsformation.ca/>